



REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

M. Gérard BESSIERE – Président
Espace Marcel Vidal
20 avenue Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél : 04 67 88 95 50

<u>Objet</u>	Autorisation d'occupation temporaire d'un espace pour la mise à disposition de services et matériel pour la pratique des activités de pleine nature basés sur le VTT et le cyclotourisme
<u>Référence</u>	2026-12
<u>Type de procédure</u>	Appel à manifestation d'intérêt en vue de l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Conditions de participation

L'offre devra contenir :

- Une lettre de candidature ;
- Production des agréments et éléments administratifs relatifs à l'activité (extrait K bis ou tout autre document attestant de la forme juridique du candidat, attestation d'assurances...)
- Les références professionnelles du candidat permettant d'apprécier ses compétences, le soumissionnaire pourra compléter ces éléments de tout autre renseignement qu'il jugera utile quant à ses références
- Un dossier de présentation de l'activité commerciale envisagée et ses modalités :
 - Sur le projet d'activité envisagé :
 - Le concept commercial envisagé
 - La gamme de prix pratiqués
 - Les moyens humains
 - Les plages d'ouvertures : journalières, hebdomadaires et jours sur une année, ainsi que le nombre de jours non ouverts d'ouverture sur l'année
 - La qualité du matériel proposé à la location ainsi que les modalités de son entretien et renouvellement
 - Sur le projet architectural des locaux : le projet d'aménagement avec une description des éléments de mobiliers et équipements projetés dont le titulaire envisage l'acquisition

- Sur la communication envisagée lors du lancement de l'exploitation
- Un volet financier du projet
 - Un plan prévisionnel de financement
 - Une attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales
 - Le montant de la redevance
- Toute autre pièce que la Communauté de communes du Clermontais jugerait utile
- L'attestation de visite signée par la Communauté de communes du Clermontais

Il est précisé que l'autorisation d'occupation temporaire sera délivrée par la Communauté de communes du Clermontais pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

Attestation de visite

La visite du site est obligatoire. Le déroulement de la visite s'effectue sur rendez vous préalable auprès de Madame Océane RIGAL, Responsable de l'office de tourisme du Clermontais :

o.rigal@cc-clermontais.fr – 04.67.88.92.00

Critères d'attribution

Les propositions seront notées en fonction des critères énoncés ci-dessous.

L'évaluation portera sur 2 parties, le projet et le candidat :

Le projet d'activité pondéré à 70% :

- Nature du projet et offre répondant au plus près au projet attendu tel que décrit dans le présent cahier des charges
- Amplitude d'ouverture de l'établissement en semaine et sur l'année
- Accueil et animation proposé
- Volet financier

Le profil du candidat pondéré à 30%

- Situation administrative et financière
- Références du candidat

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.midilibre-marchespublics.com>

Candidatures

Remise des candidatures le mardi 17 novembre 2026 à 12h au plus tard

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

La monnaie utilisée est l'euro.

Dépôt

La transmission des candidatures se fera exclusivement par voie électronique et sera effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.midilibre-marchespublics.com>.